

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rés
a
Mon
be

***14207134***

DÉPOSÉ AU GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

DE LIEGE
DIVISION NAMUR

04 NOV. 2014

le

Pr. le Greffier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 14/11/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0451.659.813

Dénomination

(en entier) : **BIETRUME PICAR**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Siège : Rue Tienne Maquet, 16 à 5000 NAMUR

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Démission - Nomination

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 octobre 2014

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BIETRUME PICAR, dont le siège social est établi à 5000 Namur. Inscrite au registre des personnes morales de Namur et immatriculée à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0451.659.813. a pris acte des points suivants :

1. L'assemblée prend acte du décès de Monsieur Charles JEANDRAIN en date du 03 mai 2014 et dès lors de la cessation de son mandat d'administrateur et d'administrateur délégué.

2. L'assemblée prend acte de la démission de Messieurs Yves et Paul JENDRAIN de leur mandat d'administrateur.

3. Il est donné décharge à Messieurs Charles, Yves et Paul JEANDRAIN pour l'exécution de ces mandats.

4. L'assemblée élit aux fonctions d'administrateurs Madame Claire DUJARDIN, Madame Margaux PETRY et Monsieur Charles-Edouard JEANDRAIN, prénommés, qui acceptent.

Leur mandat se terminera immédiatement après l'assemblée générale annuelle de deux mille vingt.

D'un même contexte les administrateurs réunis en conseil d'administration déclarent nommer Monsieur Charles-Edouard JEANDRAIN en qualité d'administrateur-délégué.

L'assemblée mandate expressément le Notaire François GILSON à Paliseul pour procéder aux formalités nécessaires à la publication aux Annexes du Moniteur belge

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, délivré pour être déposé au greffe du Tribunal de Commerce et publié aux Annexes du Moniteur belge.

Déposé en même temps : procès-verbal de l'assemblée générale.

François GILSON, Notaire